

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2019

Le 10 janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 03 janvier deux mille dix-neuf se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT (arrivée à 19h07), Annie NEE, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), Florence CARIOT, Aurélie FAUTRAT, Christine HENDERYCKSEN (pouvoir à Victor BRIAND), Stéphane BRANDY (pouvoir à Norbert GUILBERT), Victor BRIAND.

Absent non excusé : Olivier BECK

Monsieur le maire demande aux membres du conseil le rajout et le retrait à l'ordre du jour :

- Rajout : Répartition des sièges au sein du conseil communautaire Coutances Mer et Bocage
- Retrait : Rétrocession voirie lotissement « Le Courtil Louvel »

A l'unanimité, le conseil valide ce rajout

Monsieur Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance

Répartition des sièges au sein du conseil de communauté Coutances Mer et Bocage **Répartition des sièges de Coutances mer et bocage**

La création de communes nouvelles, au 1^{er} janvier 2019, amènent à une recomposition du conseil communautaire. Il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 85 élus.

Communes	Nombre de sièges
Coutances	13
Saint Sauveur villages	7
Quetteville-sur-Sienne	6
Gouville-sur-mer	5
Agon-Coutainville, Gavray-sur-Sienne	4
Blainville-sur-mer, Montmartin-sur-mer, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

A compter du 1^{er} janvier 2019, répartition au sein de la communauté : 85 délégués au lieu de 93 et 45 communes au lieu de 64.

A l'unanimité, le conseil valide cette répartition

Délibération n°2019/10/01-01

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Accord du conseil municipal pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2019 à hauteur de 25 %

Budget Commune = 367 318.33 €

Budget Camping = 8 055.75 €

Budget Assainissement = 180 454.51 €

A l'unanimité, accord du conseil

Délibération n°2019/10/01-02

Subvention dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » 2019 – dépôt de dossier

Accord du conseil et pouvoir à Mr le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention.

La programmation 2019 est à déposer pour le 15 janvier 2019 :

Inscription des travaux d'éclairage public (économie d'énergie- subvention à hauteur de 30 % plafonné à 100 000 € de subvention et devis supérieur à 10 000 € HT) dans différentes rues et terrain de football synthétique, aménagement de toilettes publiques.

- Le conseil municipal adopte le principe des opérations :

Travaux d'éclairage public

- Village d'Oourville, rues des Giberies, de Regnéville, de la Mer, du Haut de la Lande et éclairage du terrain de football synthétique

Aménagement de toilettes publiques

- Rue Pierre des Touches, proche de la Poste et des futurs commerces « boucherie et brasserie »

Au vu des budgets prévisionnels et des plans de financements.

- Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.
- Le conseil autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Monsieur le maire, indique que l'ensemble de ces travaux seront étudiés lors d'une réunion de la commission des travaux, puis soumis au conseil municipal avant une inscription budgétaire pour l'année 2019.

A l'unanimité, le conseil adopte le principe de ces opérations et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2019/10/01-03

Budget « commune » : modification budgétaire paiement attributions de compensation 2018 : accord du conseil

Suite à une demande de la trésorerie, il est nécessaire de mandater l'attribution de compensation 2018 auprès de la CMB et de titrer l'attribution de compensation 2017 due par la communauté après correction, Mr le Maire propose la modification budgétaire suivante afin de pouvoir effectuer les écritures demandées, soit :

Chapitre 014 – article : + 28 137.34 €

Chapitre 67 : article 678 : - 28 137.34 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°2019/10/01-04

Information projet commerces : CF CUISINES – lot 11 « Equipement cuisine/Bar/boucherie » modification sur marché de base

Monsieur le Maire informe le conseil des modifications sur le marché de base pour le lot n°11 soit,

- Moins-value extraction laverie = - 3834.89 €
- Moins-value sur réseau d'extraction cuisine = - 5 305.00 €, variante + 7 020.00 €
- Moins-value sur vitrine réfrigérée surface vente boucherie = - 1 520.11 €
- Moins-value sur réseau extraction charcuterie = - 3 430.00 €

Total moins-value hors variante = - 14 090 .00 € HT soit 16 908.00 € TTC

Marché initial 92 981.00 € HT – nouveau marché : 78 891.00 € HT

Mr le Maire propose au conseil de valider ces modifications.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°2019/10/01-10

Demande d'aide au financement d'un voyage d'études pour un enfant de Montmartin sur Mer scolarisé à la M.F.R. de GUILLIERS (56)

Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu de la M.F.R. de GUILLIERS (56) concernant une demande d'aide au financement d'un voyage d'étude qui aura lieu du 27 janvier au 02 février 2019, demande d'aide de 25 €.

A l'unanimité, avec 14 voix contre, le conseil refuse cette demande d'aide au financement.

Délibération n°2019/10/01-05

Modification du régime du compte épargne temps (CET)

Monsieur le Maire indique qu'un nouvel arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 modifie le régime du compte épargne-temps (CET) et prévoit une revalorisation de 10 € de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET) :

- 135 € pour la catégorie A,
- 90 € pour la catégorie B,
- 75 € pour la catégorie C.

L'article 1er de l'arrêté du 28 août 2009 susvisé est ainsi modifié :

Les mots : « 20 jours » sont remplacés par les mots : « 15 jours ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide de modifier et de compléter sa délibération en date du 26 septembre 2012 sur l'indemnisation heures épargnées sur compte épargne temps en intégrant les nouvelles dispositions désormais en vigueur et énoncées ci-dessus. Ces dispositions prennent effet immédiatement.

Délibération n°2019/10/01-06

Validation du règlement intérieur communal suite à l'accord du comité technique du Centre de Gestion

Considérant la nécessité pour la Commune de Montmartin Sur Mer de se doter d'un règlement intérieur précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Commune,

Le Conseil municipal, avec 13 votes pour, 1 abstention (le conseiller n'a pas eu le temps d'étudier tous les documents) après en avoir délibéré,

- Adopte le règlement intérieur du personnel de la Commune de Montmartin Sur Mer dont le texte est joint à la présente délibération,
- Décide de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Commune de Montmartin Sur Mer,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°2019/10/01-07

Accord du conseil municipal pour la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet en raison d'une promotion interne,

Vu l'avis du Comité technique en date du 29 novembre 2018.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'adopter la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Délibération n°2019/10/01-08

Motion contre la désertification médicale : décision du conseil

Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier de Mr MALHERBE, maire de Regnéville sur Mer concernant une motion d'alerte contre la désertification médicale en cours dans notre secteur. Mr MALHERBE demande au conseil de Montmartin sur Mer une motion commune contre cette désertification.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de valider cette motion contre la désertification médicale.

Délibération n°2019/10/01-09

Affaires diverses

- Monsieur le Maire revient sur l'annonce faite lors de la cérémonie des vœux 2019, au sujet de l'achat d'un terrain. Il explique qu'il s'agit d'un terrain situé rue Franquet en vue de l'aménagement d'un parking pour les futurs commerces. Compte tenu de la grandeur de ce terrain, environ 8 200 m², il pourra être envisagé la création de parcelles communales. A ce jour, une demande d'estimation a été faite auprès des Domaines, aucun prix n'est encore acté, au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, Mr le Maire informera les membres du conseil.

- En ce qui concerne, le mouvement des gilets jaunes, un cahier de doléance a été ouvert le 18 décembre 2018 à la demande d'un administré.

Mr le maire indique que si des demandes de réunions par la population se présentent, si le gouvernement le demande... Des réunions seront organisées mais sans aucune position politique !

- Mr le Maire fait part au conseil d'un courrier de remerciement suite au décès de Madame BAZIRE.

- Le père LEFRANCOIS remercie l'ensemble du conseil pour l'aménagement de la rampe d'accès à l'église, il Transmet également ses bons vœux 2019 à tous.

Monsieur BRIAND, conseiller, transmet une demande faite par le poissonnier de Montmartin qui souhaiterait l'aménagement d'un petit local fermé pour entreposer ses poubelles.

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 55 mn

Vu pour être affiché le 15/01/2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire, Norbert GUILBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.